

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Vous êtes un travailleur temporaire ? Vous êtes assujettis à la Convention Collective de Travail ?

Dans ce cas, vous avez le droit de suivre une formation qui vous permettra :

- de maintenir, mais surtout augmenter votre employabilité
- de progresser dans votre métier
- de valoriser votre potentiel
- d'avoir accès à des emplois mieux rémunérés
- de vous assurer un avenir professionnel



**Temptraining** prend en charge toutes les formations continues dispensées par des établissements agréés.

Ces fonds de formation sont disponibles à tout travailleur, à condition que certaines conditions soient respectées. Ces conditions sont disponibles sous [www.tempservice.ch](http://www.tempservice.ch)

### THÈMES ENSEIGNÉS

Finance - Banque - Économie - Voyage  
Assurance - Télécommunication  
Commercial - Médical, etc.

### LANGUES ENSEIGNÉES

*Anglais - Français - Allemand -  
Espagnol - Italien - Portugais -  
Japonais - Chinois - Russe -  
Roumain*

### DATES & HORAIRES

Toute l'année, cours intensifs,  
semi-intensifs ou du soir.

## MONTANTS ALLOUÉS AUXQUELS VOUS AVEZ DROIT

Le montant qui vous est alloué dépend du **nombre d'heures effectuées au cours des 12 derniers mois** :

### 176 heures de travail temporaire

CHF 1'000.- pour votre formation et à un maximum de CHF 250.- pour votre perte de gain

### 352 heures de travail temporaire

CHF 2'000.- pour votre formation et à un maximum de CHF 750.- pour votre perte de gain

### 528 heures de travail temporaire

CHF 3'000.- pour votre formation et à un maximum de CHF 1'250.- pour votre perte de gain

### 704 heures de travail temporaire

CHF 4'000.- pour votre formation et à un maximum de CHF 1'750.- pour votre perte de gain

### 880 heures de travail temporaire

CHF 5'000.- pour votre formation et à un maximum de CHF 2'250.- pour votre perte de gain